

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 9 (1921)

**Heft:** 120

**Artikel:** De-ci, de-là...

**Autor:** C.P.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-256678>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

défauts au point de vue esthétique à l'aide de la mine de plomb, du pinceau ou du grattoir.

Autrefois la retouche était chose relativement facile, car, en ce qui concerne le portrait, elle ne consistait qu'à recouvrir les figures d'un maquillage plat et uniforme; on obtenait ainsi des photographies banales dont toute personnalité était exclue. Aujourd'hui, des progrès ont été réalisés, la retouche doit être plus intelligente et respecter le caractère des visages. S'il est permis de flatter, il est défendu d'altérer la ressemblance de ses clients; le retoucheur pourra supprimer une mèche disgracieuse, atténuer une ride, affiner la taille, et s'il se sent très maître de son crayon, peut-être se risquera-t-il encore à donner plus de vie au regard ou à accentuer une ou deux lumières. Un paysage, également, pourra être traité de la même façon sur le cliché, pour lui donner plus d'effet, dans le ciel ou ailleurs. Mais attention à ne pas dépasser les limites permises! et souvenons-nous que le mieux est l'ennemi du bien; sinon notre portrait de tout à l'heure risquerait bien de perdre toute ressemblance, et l'effet que nous voulions donner à notre paysage sera exagéré et plus du tout en harmonie avec le sujet. La retouche est donc une affaire de coup d'œil, de goût et de doigté, jointe à une habileté technique indispensable.

Après la retouche: le tirage; le négatif qui, jusqu'à présent, était un but à atteindre, devient alors un moyen par lequel nous arrivons au but véritable que nous poursuivons: l'épreuve photographique.

Un papier sensible à la lumière sera impressionné dans un chassise-presse en faisant passer la lumière à travers le négatif; il est facile de comprendre que la lumière passera plus facilement à travers les parties transparentes du cliché qu'à travers les opacités; de sorte que du monde renversé où nous vivions avec le négatif, nous repasserons dans celui où la neige est blanche et les nègres noirs.

Différents procédés s'offrent pour le tirage des épreuves. Celles-ci, une fois sèches, sont calibrées et collées, si on le désire, sur un support; puis elles passent chez le retoucheur qui constate alors le travail qu'il avait fait sur le cliché. Remarquons en passant que plus la retouche négative aura été faite avec soin, moins le retoucheur aura de travail à faire sur les copies positives plus ou moins nombreuses que le client aura commandées.

Nous voilà arrivés à la dernière étape de notre voyage dans la maison du photographe. On aura pu constater la grande variété de travaux qui coexistent dans cette maison, et si l'on songe que, en plus de ces divers départements, il faut encore ajouter des personnes qualifiées pour recevoir et conseiller les clients, pour tenir la caisse, pour des travaux de bureau, de numérotage et de classement des clichés, de collage, d'expédition, etc., on comprendra que la photographie est une des branches qui offrent un grand choix aux femmes pour y développer leurs aptitudes, si variées soient-elles; et j'oublie encore une fonction que seuls le cœur et l'intelligence d'une femme sauront remplir comme il le faut: je veux parler de la demoiselle qui amuse les enfants! C'est que cela n'est pas si facile qu'en général; cela demande beaucoup de savoir-faire, de coup d'œil, de prévoyance et surtout de patience pour apprivoiser et captiver les bébés effarouchés, ou les fillettes étonnées par toutes les nouveautés qu'elles découvrent autour d'elles. Il faut avoir beaucoup de psychologie et souvent user de ruse pour provoquer le geste, l'expression, le sourire que l'opérateur posté à côté de sa chambre noire est prêt à fixer sur la plaque. Donc, je le répète, la photographie est un métier des plus variés, non seulement par les différents travaux et procédés qu'elle comporte, mais aussi par le fait qu'aujourd'hui chacun a besoin du photographe, soit pour garder l'image fidèle de visages aimés ou de sites appelés à disparaître, ou pour fixer de façon durable le souvenir d'un événement, d'une fête, etc... L'homme de science en a besoin constamment, le juriste également, le journaliste encore plus, l'éditeur, l'archéologue ne sauraient s'en passer; le peintre lui-même, après l'avoir tant décriée, déclare la photographie indispensable. Et nul ne saurait dire l'avenir réservé à cette nouvelle muse: la photographie des couleurs va sûrement se perfectionner, ce qui lui ouvrira un nouvel avenir; et le cinéma, ce fils de la photographie, qui sait toutes les surprises qu'il nous réserve?

Je crois donc l'avoir montré: il y a du travail presque pour chacun dans notre branche.

Si l'on ne désire pas ou ne peut pas être à la tête d'une maison de photographie, on pourra toujours chercher un emploi spécial dans cette maison. — Avez-vous le crayon facile et le coup d'œil artistique? si oui, la retouche est votre affaire. Avez-vous plutôt l'esprit d'exactitude et de science? cherchez plutôt un emploi dans la photo-

graphie dite industrielle; vous aurez alors des documents à photographier. Le maniement de la chambre noire, la mise en plaque, le développement des différents papiers au bromure, à l'albumine, au charbon, etc., bref, tout ce qui rentre dans la technique du métier sera de votre ressort. Vous aurez alors des méthodes à étudier, vous devrez par exemple estimer les temps de pose, c'est-à-dire décider combien de temps la plaque sensible devra rester exposée à la lumière dans la chambre noire, etc. — Ou bien, d'autres travaux exigeant moins de connaissances spéciales vous appellent: le collage des épreuves, qui demande du goût pour associer les teintes; l'enregistrement et le classement des clichés, la tenue des livres et de la caisse, qui demandent l'esprit d'ordre et de précision; le repiquage des épreuves, qui réclame une main légère et un œil exercé. Et si rien de tout cela ne vous tente, peut-être serez-vous heureuses de remplir le rôle de demoiselle de réception, car c'est là alors que vous pourrez faire valoir vos qualités de grâce, d'amabilité et de savoir-faire!

(A suivre.)

EDMOND BOISSONNAS.

## De-ci, De-là...

L'Union suisse des Institutrices (Schw. Lehrerinnenverein) a l'heureuse idée d'ouvrir un concours sur le sujet suivant:

### « Figures de femmes suisses. »

Le but de ce concours est de réunir les éléments d'un manuel d'histoire où puissent puiser maîtres et maîtresses d'école, afin de donner une place dans leur enseignement à la participation de la femme à notre vie nationale. Le côté scientifique (exactitude des renseignements, indication des sources, etc.) doit donc être observé, ce qui n'exclut pas l'attrait de la forme ni l'animation du récit. Il est loisible de choisir des figures individuelles ou des collectivités féminines (par exemple des nonnes dans un couvent, etc.).

Aucune restriction de qualité professionnelle, d'âge ni de langue n'est mise à la participation de ce concours. Les manuscrits (si possibles copiés à la machine) doivent être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1922 à M<sup>me</sup> R. Gottschheim, Missionstrasse, 57, Bâle. Ils doivent être accompagnés d'une enveloppe fermée contenant le nom du concurrent. Il est prévu, un premier prix de 150 fr., un deuxième prix de 100 fr. et cinq troisièmes prix de 50 fr. chacun, mais le jury est laissé libre de répartir autrement, si les circonstances le demandent, la somme globale de 500 fr. qui lui est allouée. Le jury est composé du Comité Central de l'Union des Institutrices, auquel seront adjointes quelques personnalités spécialistes de ces questions.

Nous félicitons chaudement le « Lehrerinnenverein » de sa très heureuse initiative. De plus en plus, nous devons tendre à faire place, dans l'étude de l'histoire, aux éléments de civilisation et de paix, trop négligés jusqu'à maintenant pour l'élément guerrier et conquérant. Et la place des femmes doit être mise dans ce domaine bien en lumière.

\* \* \*

La Ligue internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté, dont le programme est, comme son nom l'indique, le féminisme et le pacifisme, a manifesté beaucoup d'activité cet hiver. Citons notamment la préparation du Congrès international qui aura lieu à Vienne du 10 au 16 juillet, sous la présidence de Jane Addams, la féministe pacifiste connue dans les deux mondes. Le programme du Congrès comprend des sujets purement pacifistes: éducation, relations internationales, le rôle des femmes dans l'internationalisme, le refus des femmes de participer à la guerre, etc., et des sujets politiques, tels que la révision des traités de paix, la protection des minorités, la liberté de commerce, etc.

Ce Congrès sera suivi par un cours de vacances qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 15 août à Salzbourg, et dont le but est essentiellement l'éducation internationale, envisagée du point de vue psychologique, politique et historique. Des cours de littérature, anglaise, française et allemande, ainsi que des cours de musique et de critique artistique, complètent ce programme. La Section suisse de la Ligue attire l'attention de celles qui, dans notre pays, voudraient suivre ce cours, sur le fait que le taux du change permettra de vivre à Salzbourg pour 60 à 75 francs par semaine! (S'adresser pour tout renseignement à la secrétaire suisse, M<sup>me</sup> Grob, Feldeggsstrasse, 41, Zurich, 8.)

\* \* \*

### Une de nos lectrices nous écrit de Londres:

Depuis février 1920, il existe à Beckenham, près de Londres, un « Collège » pour ouvrières. Il a débuté avec 11 étudiantes, de 18 à 35 ans, venant de milieux très divers: domestiques, ouvrières de fabrique ou d'atelier, employées de bureau, etc. Le but du Collège est de préparer les étudiantes pour la vie plutôt que pour une carrière déterminée. Voici la liste des cours qui y ont été donnés pendant le premier trimestre: études bibliques, composition, littérature, constitution anglaise, histoire industrielle, psychologie, biologie, mathématiques, français, travaux manuels et musique. On y a ajouté au second trimestre: la physiologie, l'économie et la psychologie sociales. La vie au Collège est basée sur la coopération et le « self government », soit dans les études, soit dans le travail domestique et les jeux. Les étudiantes participent à tour de rôle au travail de maison, sauf pour les ouvrages pénibles. Un comité, composé de tous les membres du Collège, discute les questions d'ordre domestique, tandis que le Conseil des Etudiantes organise la vie du Collège en général. Les cours durent une année. Beaucoup d'étudiantes ont leurs études payées par leurs patrons, qui leur réservent leur place d'autrefois, ou leur en donnent une meilleure à leur retour. Plusieurs jeunes filles, dont l'horizon s'est élargi grâce à leurs études, ont changé de profession. Une ouvrière en munitions, par exemple, étudie maintenant dans une école Montessori; une ouvrière d'une fabrique de dentelles se prépare à devenir matresse d'école enfantine. Le Collège est placé sous les auspices de la Y. W. C. A. (Union chrétienne de jeunes filles) et son existence dépend de contributions volontaires. Le prix des cours est de 2000 fr. par an, y compris la pension, le logement, l'enseignement privé (individual teaching), les livres, les visites d'établissement d'intérêt social, le blanchissage et les soins médicaux. Toute somme qui n'est pas inférieure à 1000 fr. constitue une bourse qui permet à une étudiante d'entrer au Collège, la différence étant obtenue par d'autres moyens. Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction, Miss F. Strept, Residential College for Working Women, Rectory Road, Beckenham (Kent).

C. P.

## Une question de moralité publique

### Les sages-femmes à Genève

C'est à un des problèmes les plus épineux et les plus délicats du domaine de la moralité publique que nous touchons ici, et si nous le faisons, ce n'est pas sans raisons sérieuses.

En effet, il y a des années qu'il préoccupe à Genève, non seulement les Sociétés de moralité publique et d'hygiène sociale, mais aussi des magistrats et des médecins. Et il se présente sous des aspects si complexes, il est en rapports si étroits avec des préoccupations d'un ordre souvent si différent que, jusqu'à présent, rien n'a été fait — ou si peu que rien — pour lutter contre des manœuvres condamnées par la loi comme par la conscience. Personne n'a encore eu le courage de porter le fer rouge dans la plaie.

Aussi les Sociétés dont nous parlions plus haut avaient-elles demandé, voici plusieurs années, à l'Union des Femmes de Genève de faire une étude approfondie de cette question, afin de déterminer par quel bout il pouvait être tenté de la résoudre. Ce sont des extraits de cette étude que nous publions ci-après. En novembre dernier, en effet, l'Union des Femmes a adressé aux autorités compétentes le rapport auquel nous empruntons les renseignements qu'on va lire. Aucune réponse ne lui est jamais parvenue, et l'on peut se demander dans quel dossier somnole ce rapport?...

Toutefois, quelques indices font espérer qu'une action plus directe est proche. Si nous sommes bien informées, un nouveau projet de loi relatif à l'exercice des professions médicales et professions annexes est à l'étude, et il contiendrait, nous affirme-t-on, des dispositions qui atténueraient en tout cas la portée du

mal dont nous souffrons tout spécialement dans notre ville. Il serait utile, par conséquent, qu'un mouvement d'opinion publique se dessinât en sa faveur — de cette opinion publique, trop souvent mal informée, et qui, plutôt que de se pencher sur certaines boues, préfère les ignorer. Nous estimons donc que c'est un devoir de renseigner à ce sujet les femmes — de Genève comme celles d'autres cantons, et de leur faire comprendre par un exposé objectif des faits quelle responsabilité entraîne pour elles une attitude uniquement passive. Car, comme l'a si bien formulé une des nôtres « nous sommes aussi responsables du mal que nous n'empêchons pas que de celui que nous commettons. »

\* \* \*

Qu'il soit tout de suite nettement posé que nous serions désolées de jeter en quoi que ce soit par ce qui va suivre le crédit sur toute une catégorie de femmes, qui travaillent honnêtement et qui sont dignes de tout notre respect. Nous savons parfaitement qu'il existe à Genève des sages-femmes conscientes de leurs responsabilités, et au sens moral aussi ferme qu'intact. Mais malheureusement leur nombre est minime, comparé au chiffre total des sages-femmes légalement autorisées : en effet, la liste des membres de la Section genevoise de la Société suisse des sages-femmes, laquelle pouvant de par ses statuts exclure toute sociétaire qui « par un acte infamant ou de toute autre manière aurait porté atteinte au bon renom de la Société » constitue donc une garantie de la parfaite honorabilité de ses membres — cette liste ne compte que 9 noms, alors que le chiffre total officiel des sages-femmes du canton est de 85. On nous dira qu'il est sans doute des sages-femmes honnêtes qui n'ont pas encore adhéré à la Section locale de la Société suisse, et c'est fort probable; mais il n'en reste pas moins que cette proportion est significative.

D'autre part, si nous savons fort bien que des manœuvres abortives coupables sont pratiquées dans d'autres villes que Genève, nous avons le regret de constater, d'après des affirmations récentes de personnes compétentes, qu'une moins grande sévérité est manifestée à cet égard chez nous qu'ailleurs. Ceci au point que des magistrats, des médecins confédérés nous considèrent comme un centre spécial en Suisse pour des pratiques de ce genre, et qu'un arrêté pris il y a quelques années par le Conseil d'Etat zurichois pour interdire absolument dans les journaux de Zurich les annonces de sages-femmes étrangères au canton, visait spécialement et *textuellement* les sages-femmes genevoises!

Les causes du mal nous paraissent être de trois sortes :

D'abord la difficulté pour une sage femme honnête de gagner sa vie avec son métier. Car la situation économique des sages-femmes est notoirement insuffisante : qu'on en juge. Du résultat d'enquêtes privées (nous n'avons pas malheureusement pu obtenir une enquête officielle sur ce sujet, comme il en a été fait dans d'autres cantons), il ressort que le nombre d'accouchements normaux auxquels préside en moyenne pendant une année une sage-femme honnête est de 30. Chaque accouchement est payé approximativement de 60 à 100 francs. Or, dans les conditions économiques actuelles, comment vivre autrement que dans la gêne avec pareil gain? Celles qui s'en contentent, ou bien sont des femmes mariées dont le mari touche de son côté un salaire suffisant pour l'entretien de sa famille, ou bien exercent parallèlement à celui de sage-femme un autre métier (couturière, lingère, repasseuse, etc.) — ce qui, pour le dire en passant, n'est pas du tout désirable, la pratique de ces autres métiers nuisant forcément, de l'avis de spécialistes, au travail professionnel de